

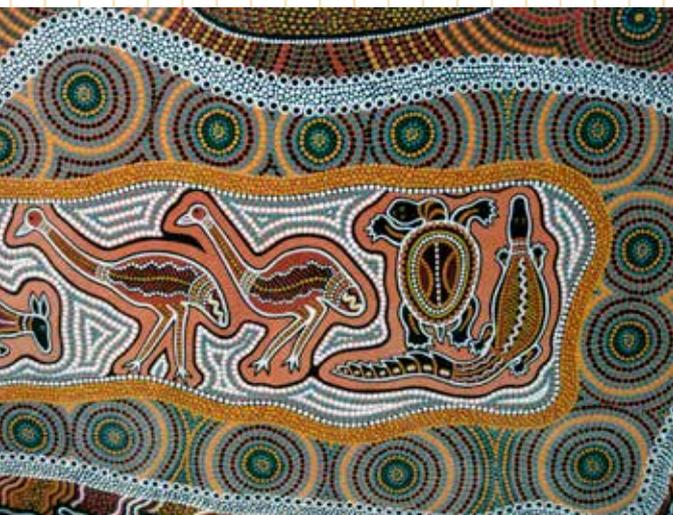
SOMMAIRE

- 3. Dans les **ceintures alimentaires**, nature et culture se réajustent
- 6. "Où atterrir ?" avec Bruno Latour
- 9. Interview : **Julien Charles Territoires zéro chômeur**
Un emploi pour tous et pas juste pour les bisounours
- 13. Les **GAL...** au service de la transition ?
- 16 Les **ZAD**, foyers de résistance exemplaires
- 19 Des **cités interculturelles**

Quand les territoires se revivifient



Objectif terre : en approche...



Les œuvres des artistes de la culture aborigène d'Australie racontent un territoire et son évolution, un ancrage.

cc-Barbara Dieu-Flickr

Equipe de rédaction :

Claudia Benedetto, Françoise Caudron,
Laurence Delperdange, Guillaume Lohest,
Laurent Quoibion et Peggy Lallemand

Mise en page : Hassan Govahian

Editeur responsable :

Guillaume Lohest, 8, rue du Lombard
5000 - Namur - Tél : 081/73.40.86
secretariat@equipespopulaires.be

Prix au n° : 4 €

Pour s'abonner (Contrastes + Fourmillière) :
Versez 20 € au compte BE46 7865 7139 3436
des Equipes populaires, avec la mention :
"Abonnement à Contrastes" + votre nom

Il y a des femmes et des hommes qui, par leurs œuvres, leurs actes ou leurs réflexions, inspirent autour d'eux, suscitent des changements, influencent leur époque. De leur vivant déjà, mais bien au-delà. Le philosophe Bruno Latour, décédé le 9 octobre dernier, a consacré la dernière partie de son existence à découvrir et à explorer un territoire oublié, dont le Progrès, la mondialisation et la modernité nous avaient éloignés. Ce territoire, c'est le seul dont on dispose : la terre. Sous la plume de Latour, la terre ne désigne plus le globe terrestre, le "monde" de la mondialisation, ce réservoir de ressources qu'on pensait infinies, disponibles pour le "développement". Par le mot "terre", le philosophe désigne plutôt le "terrestre", c'est-à-dire la mince couche qui abrite la vie, qui a été façonnée par le vivant lui-même, qui est menacée aujourd'hui par le dérèglement climatique et la destruction de la biodiversité.

L'un de ses derniers livres a pour titre "Où atterrir ?". Cette question, d'une actualité brûlante, peut servir de fil rouge pour ce numéro de *Contrastes*. Pas seulement parce qu'elle a inspiré directement l'animation d'**ateliers citoyens** à Natoye (voir l'article de Laurent Quoibion et Peggy Lallemand), mais aussi parce qu'elle renvoie à toute une série de projets ou d'initiatives existantes qui ont en commun d'interroger la notion de territoire, de l'avoir pour point de départ même. C'est évidemment le cas des **ZAD (zones à défendre)**, où des citoyen.ne.s s'installent pour préserver des espaces "terrestres" menacés d'être détruits et transformés en aéroports, en parkings, en zonings, en béton.

Les **ceintures alimentaires et énergétiques**, qui se développent en Wallonie, posent concrètement la question de la dépendance des villes à un approvisionnement lointain, industriel et mondialisé. Les "ceintures" sont une tentative de rééquilibrer les choses en favorisant les circuits de proximité. Quant aux **GAL (groupes d'action locale)**, ils offrent des réponses similaires en milieu rural, en faisant collaborer des acteurs économiques et associatifs avec les pouvoirs locaux, au service d'objectifs de cohésion sociale, d'inclusion, de durabilité sur des petits territoires équivalant à quelques communes.

Même pour l'enjeu délicat de l'emploi et du manque d'emploi, l'approche par le territoire amène des renversements de perspective révolutionnaires. Les **territoires zéro chômeur**, dont Julien Charles explique le fonctionnement dans l'interview de ce numéro, changent radicalement le rapport entre les pouvoirs publics, les entreprises et les personnes privées d'emploi. Ici, c'est l'emploi qui doit venir à elles – car c'est un droit – et non l'inverse !

Enfin, s'il y a bien des êtres humains aux prises avec la question d'un territoire à habiter, ce sont les personnes migrantes. Dans l'article de Laurence Delperdange, vous pourrez lire que certaines **villes interculturelles** tentent de faciliter leur atterrissage. Car leur exil n'est évidemment pas étranger à nos vies et à notre économie capitaliste "hors-sol". C'est une seule et même question, commune à tous les "terrestres" : où vivre solidement sans déborder sur du "hors-sol", sans piller d'autres sols, sans dérégler les équilibres du vivant ?

Bon atterrissage et bonne lecture !

Guillaume Lohest

DANS LES CEINTURES ALIMENTAIRES, NATURE ET CULTURE SE RÉAJUSTENT

Ceinture verte, maraîchère, alimentaire, et maintenant ceinture énergétique... Quel que soit l'adjectif qu'on lui accole, la "ceinture" autour des villes a le vent en poupe ! Une approche par le territoire... qui semble porter des fruits à plusieurs niveaux.

Pourquoi cette image de la "ceinture" ? D'où vient-elle ? Il semblerait que son origine soit britannique. L'urbanisme anglais a vu naître le concept de "Green belt" pour désigner, autour des grandes villes, une "zone non bâtie, où l'urbanisation sera limitée, afin de maintenir un espace où l'agriculture, les forêts et les loisirs de plein air pourront se développer". Des analyses historiques ont aussi mis en évidence, par exemple, une vaste "ceinture maraîchère" autour de Paris, au 19^e siècle, d'où affluaient les productions alimentaires vers les marchés de la ville (Cf. encadré).

"Cette nourriture qui passait"

En ouverture de son roman *Le Ventre de Paris* (1873), Émile Zola décrit l'arrivée quotidienne de légumes depuis les campagnes voisines vers le cœur de Paris. Cela donne une image de cette ceinture maraîchère permettant d'alimenter les centres urbains au 19^e siècle.

"Au milieu du grand silence, et dans le désert de l'avenue, les voitures de maraîchers montaient vers Paris, avec les cahots rythmés de leurs roues, dont les échos battaient les façades des maisons, endormies aux deux bords, derrière les lignes confuses des ormes. Un tombereau de choux et un tombereau de pois, au pont de Neuilly, s'étaient joints aux huit voitures de navets et de carottes qui descendaient de Nanterre ; et les chevaux allaient tout seuls, la tête basse, de leur allure continue et paresseuse, que la montée ralentissait encore. (...) Et, sur la route, sur les routes voisines, en avant et en arrière, des ronflements lointains de charrois annonçaient des convois pareils, tout un arrivage traversant les ténèbres et le gros sommeil de deux heures du matin, berçant la ville noire du bruit de cette nourriture qui passait."



Une question de départ, des réponses multiples

En Wallonie, la *Ceinture Aliment-Terre Liégeoise* (CATL²) est la plus connue car elle a été pionnière. Dès 2012, l'idée germe de la rencontre entre des entrepreneurs d'économie sociale et des personnes engagées dans le mouvement de la Transition. C'est fin 2013 que le concept est officiellement lancé à la suite d'un Forum Ouvert de deux jours. La question posée en ouverture de ce Forum était la suivante : "Comment parvenir, d'ici 25 à 30 ans, à faire en sorte que la majeure partie de la nourriture consommée en Province de Liège soit produite localement, de manière durable et équitable ?".

On le voit : dès le départ, l'initiative est fondamentalement démocratique. Elle prend naissance dans un questionnement collectif, partagé par des acteurs qui ont des rôles différents : consommateurs, producteurs, société civile, entrepreneurs sociaux... *"Elle a essentiellement pour objectif de fédérer les acteurs entre eux, en identifiant les besoins des citoyens et les ressources disponibles au sein du territoire. Face à la pénurie des producteurs locaux pour une alimentation en circuits courts et la forte demande des consommateurs, elle se fixe comme objectif d'accompagner et de former les porteurs de projets. Elle se veut le "maillon" manquant, un "levier de développement territorial" visant à fédérer toutes les forces vives. Pour ce faire, elle a comme ambition de structurer les projets qui se mettent en place en les orientant et les soutenant dans leur démarche non pas de façon sectorielle mais territoriale. Son objectif ultime est de valoriser l'économie circulaire afin de rendre les projets plus durables et tendre vers une certaine durabilité des territoires à travers la question alimentaire ainsi posée³."*

La charte de la CATL donne une définition assez claire de l'initiative : *"un réseau écosystémique qui fédère, en région liégeoise, divers acteurs qui participent à la transition vers un système alimentaire durable et résilient."* Dit comme cela, on pourrait penser qu'il s'agit du soutien aux producteurs locaux et du développement des commerces alimentaires en circuit court. Or, pas du tout ! Cette dimension est évidemment fondamentale, mais elle s'accompagne de bien d'autres choses : projets de recherche avec des universités, festival "Nourrir Liège", conférences, travail avec les cantines scolaires, éducation permanente... La dimension culturelle est omniprésente.

La dimension démocratique, politique au sens noble du terme, n'est pas en reste non plus. À Liège, ce mois de décembre 2022, un *Conseil de Politique Alimentaire* sera officiellement lancé. Ouverte à tous types d'acteurs sur candidatures, cette assemblée est le fruit d'un partenariat entre la CATL, l'ensemble des bourgmestres du territoire et l'Université de Liège. L'objectif est d'intensifier et de rendre encore plus inclusive la transition vers des systèmes alimentaires durables.

La mode des ceintures s'étend en Wallonie

Après Liège, d'autres villes se sont lancées dans des aventures similaires. Charleroi en 2017 (*Ceinture Alimentaire Charleroi Métropole*, CACM), Tournai en 2018 et Namur en 2019 ont aussi développé leur propre ceinture⁴. Chaque ville à sa manière. On pourrait sans doute passer des heures à discuter des différences entre ces dynamiques, l'une étant plus "politique", l'autre plus "pratique", une autre plus "citoyenne". La place des pouvoirs publics locaux, et celle que ceux-ci laissent aux acteurs associatifs et économiques, est évidemment au centre des débats. Cet article se contentera d'évoquer ce point d'attention, en invitant à se renseigner plus en profondeur et à s'impliquer dans les projets avant d'émettre quelque commentaire que ce soit. Car l'objectif ici n'est pas

de décrire tout le fonctionnement et les caractéristiques du projet liégeois en particulier, ou des autres projets de ceintures qui fleurissent ailleurs, mais plutôt de s'interroger, à partir de ces exemples, sur la pertinence de cette approche par territoire.

Le premier élément qui saute aux yeux, on

l'a déjà dit, est la diversité des types d'actions qui sont menés sous une bannière commune. Comment expliquer cela ? Sans doute parce que les questions d'alimentation relèvent de l'intérêt général, elles sont donc communes à toute la population puisque tout le monde mange. Cette thématique centrale se laisse donc saisir par des angles d'approche multiples : certains vont interroger le système économique, notre imaginaire ou nos habitudes, d'autres auront un regard plus spécifiquement agricole, tandis que les plus pragmatiques voudront concrétiser tout de suite un projet qui a des implications visibles.

Faire atterrir nos assiettes

Plus fondamentalement, on peut faire l'hypothèse qu'une approche par territoire est révolutionnaire parce qu'elle est radicalement "écologique", au sens le plus complet de ce mot. Selon le philosophe Bruno Latour, qui nous a quittés au mois d'octobre, l'enjeu majeur aujourd'hui est de faire coïncider le *monde où l'on*

Faire coïncider le territoire où l'on vit et mange, avec le territoire dont dépend notre nourriture.

vit avec le monde dont on vit. (Voir l'article en pages 6 à 8 sur la démarche des ateliers "Où atterrir?") Toute la modernité a consisté en un vaste projet de "déconnexion" entre ces deux mondes. On a ainsi pu croire qu'il y avait d'un côté la nature, réservoir de ressources et de phénomènes dont on pourrait comprendre et prévoir les mécanismes de l'extérieur ; et de l'autre, la culture, la société, qui serait spécifiquement humaine. Mais cette vision des choses est complètement "hors-sol", dit Bruno Latour. Dans le domaine de l'alimentation, il suffit de décrire la provenance et les trajets effectués par les aliments présents dans l'assiette traditionnelle du Belge moyen pour comprendre ce qui cloche. La plus grande partie de cette alimentation est artificielle, elle repose sur une dépendance absolue à la mondialisation économique, aux flux industriels, à la déforestation massive, aux ressources fossiles. C'est une alimentation "globale", qui a besoin de saccager le monde entier pour exister, et même de plusieurs planètes !

Les ceintures alimentaires sont, en quelque sorte, une expérimentation concrète, démocratique, partant du terrain, qui cherche à faire atterrir notre alimentation sur une terre réelle – et non plus suspendue à l'intenable mondialisation. Autrement dit, une tentative de faire coïncider le territoire où l'on vit et mange, avec le territoire dont dépend notre nourriture. Ces projets ont un atout majeur : ils sont rassembleurs parce qu'ils partent d'un bien commun à tous les acteurs qui s'impliquent : le territoire lui-même ! Il y a là une inversion du regard porté sur l'espace démocratique : pas une entité administrative de votants qui se battent autour d'idées hors-sol ; mais une entité faite de fragiles équilibres vivants, un sol, une terre, au sein de laquelle et avec laquelle les idées se composent et doivent composer.

Ré-imbriquer deux mondes

Les projets naissants de "ceintures énergétiques" vont tout à fait dans le même sens ! Nous dépendons actuellement d'énergies fossiles (à 80%) qui viennent de régions du monde sur lesquelles nous n'avons aucune prise. Nous sommes en train de prendre conscience que toutes les dimensions de notre vie en société sont bâties sur un sol qui n'existe pas. En effet, les énergies fossiles ne sont pas simplement un transfert depuis d'autres territoires, elles sont surtout le résultat de processus naturels vieux de millions d'années ! Notre sol artificiel est donc aussi un sol... temporel : nous vivons dans une dépendance absolue à

un stock de ressources hérité d'un long passé géologique, que nous sommes incapables de créer par nous-mêmes.

Pour terminer sur une note philosophique, on pourrait dire que les ceintures, alimentaires ou énergétiques, agissent à une recombinaison (une ré-imbrication) de la nature et de la culture, qui avaient été artificiellement séparées par notre vision "moderne". Ce n'est donc pas anodin qu'au sein des ceintures vertes en tous genres, se croisent des festivals et des potirons, des abeilles et des conférences, des thèses universitaires et des arbres !

Guillaume Lohest

1. Article "Green Belt" (ceinture verte) sur Wikipédia, page consultée le 23 novembre 2022.
2. Cf. <https://www.catl.be>.
3. Antonia D. Bousbaine et Christopher Bryant, "Les systèmes innovants alimentaires, cas d'étude : la Ceinture Aliment Terre de Liège", Belgeo, 4 | 2016, mis en ligne le 30 juin 2017, consulté le 22 novembre 2022.
4. Voir les sites Internet des diverses ceintures alimentaires : <https://www.ceinturealimentaire.be/> (Charleroi), <http://canamuroise.canalblog.com> (Namur), <https://www.ceinture-alimentaire-tournais.com> (Tournai).
5. Voir notamment ses ouvrages : *Où atterrir ?* (2017), *Où suis-je ?* (2020) et *Mémo sur la nouvelle classe écologique* (2022).

Une ceinture énergétique à Namur !

La Ceinture énergétique namuroise (CEN) "est une association qui a pour but de renforcer l'autonomie et la résilience de l'approvisionnement énergétique et du fonctionnement du système énergétique, dans la région de Namur et des 10 communes qui l'environnent. Notre perspective globale est un approvisionnement 100% renouvelable mais aussi d'économiser l'énergie pour limiter l'approvisionnement extérieur ainsi que les impacts environnementaux dans la région namuroise mais également à distance".

Les objectifs de cette ceinture énergétique sont cependant très réalistes. "À l'horizon 2025, que l'autosuffisance énergétique soit présente dans le débat médiatique et politique local ; à l'horizon 2050, produire et stocker 10% des besoins en énergie dans la région de Namur, soit 700 GWh."

<https://www.emissions-zero.coop/page/cen> et page Facebook "Ceinture énergétique namuroise"

UNE EXPÉRIENCE TERRITORIALE À NATOYE

"OÙ ATERRIR ?"

AVEC BRUNO LATOUR

En octobre 2021 démarrait un atelier "laboratoire" autour de l'ouvrage *Où atterrir ?* du sociologue et philosophe écologiste français Bruno Latour.¹ L'atelier a été mené à Natoye durant plusieurs mois avec le CIEP et la Spirale.² La pensée de Bruno Latour interpelle notre vision de la société et celle de la transition écologique. Sa démarche de questionnement requiert énormément de travail sur soi, tant elle laboure nos représentations de notre territoire de vie. Les échanges et partages que ses écrits ont suscités chez les participants à l'atelier sont d'une diversité surprenante. Même s'ils laissent parfois sur sa faim, car passer de la théorie à la pratique d'action collective ne va pas de soi...



© Équipes Populaires et Ciep

Un territoire de subsistance

Les écrits de Bruno Latour constituent pourtant un vivier pour l'action collective et éveillent nombre de questionnements sur un territoire défini par les participants. Cette question de territoire, aux contours mouvants, peut se révéler un catalyseur d'action commune mais aussi un frein. Un an de laboratoire laissera des traces parmi ceux qui ont participé à cette expérience hors du commun.

L'auteur nous invite à aller au-delà de la définition "cartographique" du territoire ("*Fait territoire tout ce qu'on peut localiser sur une carte en l'entourant d'un trait*"). Il propose une définition plus "comportementale". "*Dites-moi de quoi vous vivez, et je vous dirai jusqu'où s'étend votre terrain de vie.*" (1, p. 95)

Pour Bruno Latour, il est impossible de réduire un territoire à un périmètre géographique, établissant une démarcation nette entre un 'dedans' et un 'dehors'.

Le but n'est pas d'avoir une photographie, la plus objective possible, de ce qu'il y a à l'intérieur d'un périmètre, mais plutôt de dresser la "*liste des interactions avec ceux dont on dépend*", quels qu'ils soient et où qu'ils soient. De manière à nous éviter le piège du 'hors-sol'... et du localisme.

Selon lui, l'attention au sol et à la terre ne peut se réduire à une sorte de fascination pour le local : "*Atterrir ce n'est pas devenir local mais capable de rencontrer les êtres dont nous dépendons, aussi loin qu'ils soient en kilomètres*". (1, p. 96)

Définir son territoire de subsistance n'est donc pas définir une zone d'autonomie complète.

Ce travail de description lent et difficile, au croisement entre l'individuel et le collectif, permet de tirer l'ensemble des fils qui participent à notre (sur)vie. Lors de l'atelier, nous l'avons expérimenté pendant plusieurs mois au travers d'un outil déconcertant : la boussole (voir encadré).

Pour dessiner cette zone et parvenir à s'y repérer, l'auteur nous suggère :

- d'accepter de se laisser désorienter pour regarder dans toutes les directions et y rechercher des indices. Avant de sortir la boussole, il faut d'abord assumer d'être un peu perdu, de se demander : "Où sommes-nous ?". Bruno Latour invite à éteindre les GPS et à reprendre une "bonne vieille carte" ;
- de partir de notre quotidien pour suivre les relations de subsistance sur lesquelles repose cette zone. Pour tracer nos territoires, il nous faut donc repartir de nos besoins primaires (respirer, boire, se nourrir, se loger, se vêtir, se chauffer...) puis remonter progressivement ("de proche en proche") leurs chaînes d'approvisionnement ;
- de prendre conscience de la diversité des acteurs dont on dépend et de la multiplicité des vivants qui doivent cohabiter au sein d'une zone. Les humains ne représentent qu'une partie des occupants d'un grand écosystème fragile. Le but est de déplier une chaîne de dépendances composée de plusieurs maillons, plus ou moins nombreux, et plus ou moins distants.

De l'individu au collectif

Lors de cette expérience, le plus difficile pour le groupe a été ce passage de l'individuel à l'action collective. Car à la question "De quels acteurs / quels territoires dépendez-vous pour subsister ?", chaque participant a apporté une réponse différente, parfois très éloignée de celle des autres membres du groupe.

Ainsi, certains sont voisins mais ont des modes de consommation bien différents : tel retraité cultive son potager, telle autre "branchée smartphone" fait ses courses sur internet et tel jeune couple fréquente un magasin bio et local...

Certains font partie de zones géographiques différentes mais toutes rurales. Il est difficile de dégager le "commun" dans la cohabitation de terrains de vie et d'attentes aussi différents. Par contre, écouter, comprendre, ressentir la diversité des territoires existant au sein d'un même groupe est une expérience "commune" qui ouvre nos sens à d'autres modes de vie et de subsistance. D'ailleurs, le processus d'enquête est non individuel. Les allers-retours entre les individus et le groupe sont réguliers. Ce n'est pas une recherche où l'on est seul, face à son sujet de préoccupation, mais soutenu par les autres.

Les sujets de préoccupation, les "cailloux", peuvent être très variés.³

Le caillou, c'est celui que chacun peut avoir dans sa chaussure et qui l'empêche de marcher et qu'il est seul à pouvoir enlever... Évidemment,

à partir de ce caillou qui est très personnel, parfois intime, doit commencer une collecte, ou une enquête qui va permettre de nourrir son "caillou". Toutefois, trois préoccupations finales ressortent de l'exercice : la menace de la disparition d'un jardin partagé, le vivre ensemble de plus en plus menacé et le retour à des rythmes de vie plus naturels : les "sabbats". Dégager un sujet commun est ancré dans nos pratiques d'éducation permanente. Tandis que Bruno Latour cherche à cartographier les puissances d'agir face à chaque "caillou".

Les citoyens rassemblés dans l'atelier ne faisaient pas partie d'une "communauté de subsistance", c'est-à-dire un groupe composé d'une diversité d'habitants d'un même quartier, se sentant menacés. Il s'agissait plutôt d'une "communauté de partage" de "cailloux" entre gens bienveillants, curieux d'en savoir plus sur Bruno Latour ; des humains conscients d'occuper un écosystème fragile, de plus en plus mis à mal.

La démarche s'est arrêtée après que la thématique commune - le rythme de vie - ait été choisie. L'enquête a été entamée sur le sujet et l'évaluation reste à réaliser suite à l'arrêt de l'expérience.

Notre souhait, au terme de cet atelier-laboratoire est que chacun-e, de retour dans son lieu de vie, (em)porte cette phrase : "On ne peut plus s'échapper, mais on peut habiter d'une autre façon le même lieu, ce qui fait reposer toute l'acrobatie sur les nouvelles manières de se situer autrement au même endroit". (1, p.71)

Un travail intérieur et personnel

Toutes ces étapes dans le processus de définition du territoire ne sont pas seulement un travail de déchiffrement. Elles ont enclenché également un parcours intérieur.

Après avoir renoncé à décrire le réel d'une manière distante, sur base d'une lecture, d'une conférence ou d'un reportage, nous avons toutes et tous éprouvé un sentiment d'inconfort. Être en contact avec le réel, le concret dans notre quotidien a permis de percevoir davantage les menaces et de mieux cerner nos peurs. Nos (re)présentations personnelles, de ce qui est menacé dans notre subsistance, ont été mises en mots, en images à travers l'expression théâtrale ou picturale, deux outils facilitateurs pour se reconnecter à soi-même et exposer ses craintes.

La première étape, essentielle, a été de se rendre compte "de l'endroit où l'on vit et de l'articuler à ce dont on vit". Même si ce n'est que pour quelques instants, cet arrêt fut salutaire puisqu'il a permis

Expérimentation et outils

Le décollage : l'axe du progrès

Avec l'appui et l'analyse de Daniel Cauchy, systémicien et formateur, nous avons découvert ce premier axe. Il nous a permis de redécouvrir le monde de nos grands-parents. A une époque où la nourriture était principalement locale et où chacun connaissait l'origine des produits. Le laitier déposait le lait devant chaque porte et le boulanger achetait sa farine au meunier du coin. Décrit comme un monde pénible et dépassé, les politiques ont contribué à renforcer cette croyance. Il fallait, selon eux, quitter l'ancien monde pour aller vers un monde meilleur, basé sur le progrès : une destination où rationalité et croissance ont occupé une place de choix.

Aujourd'hui, on se rend compte que cette destination est un leurre. De plus, nous faisons le constat qu'elle n'est pas viable. C'est un modèle non soutenable. Nous nous sommes trompés et nous sentons perdus, à l'image d'un avion qui aurait perdu son GPS. Nous ne pouvons plus faire marche arrière. Mais alors, où atterrir ?

Comment s'orienter aujourd'hui : l'axe de la régénération

Si certains rêvent de quitter la terre pour coloniser la planète Mars et vivre dans un monde d'hypermodernité, cela paraît inaccessible et irréaliste.

Nous vivons sur la planète terre qui est le lieu où l'on subsiste, notre territoire de subsistance. Mais comment y atterrir ?

En commençant par accepter que nous sommes ignorants du parcours des éléments dont nous dépendons. Ainsi, lors de la crise du Covid, nous nous sommes rendu compte que nous étions tributaires de la Chine, productrice des masques de protection, et d'autres pays nous fournissant des médicaments et d'autres produits.

Il est donc important de reprendre possession du savoir en se documentant et d'avoir accès à l'information qui nous permet de mieux cerner notre territoire direct.

Pour y parvenir, il faut enquêter, rencontrer des experts, créer un réseau d'échanges de savoirs ; cela donnant accès à une vision micro de notre territoire. Et petit à petit, il faut, sur ces bases, reconstituer un puzzle où se trouvent des solutions précises et palpables qui répondent à notre propre survie.

Un des premiers objectifs de la démarche est de créer un répertoire des richesses et des personnes ressources (scientifiques/experts) du territoire investigué.

La boussole

Ainsi, le groupe a pu avancer pas à pas, seulement éclairé par l'interprétation des ouvrages de Bruno Latour et ses quelques outils. Cependant, il a pu créer ses propres outils. Par exemple : une animation a mis en lumière la complexité de l'accès à l'eau, cet or bleu, dans notre consommation quotidienne. Cela représente bien plus que de tourner son robinet !

Nous avons aussi utilisé un outil de l'auteur, la boussole qui pose la question centrale : "De quoi dépendons-nous concrètement pour subsister et que nous savons menacé ?"

d'y voir clair. C'est l'émotion qui a motivé à ce cheminement vers notre subsistance. L'émotion a été l'étincelle tandis que la créativité a été le moteur. Avec pour pilote, le groupe allant vers une destination répondant à la question : "Où atterrir ?"

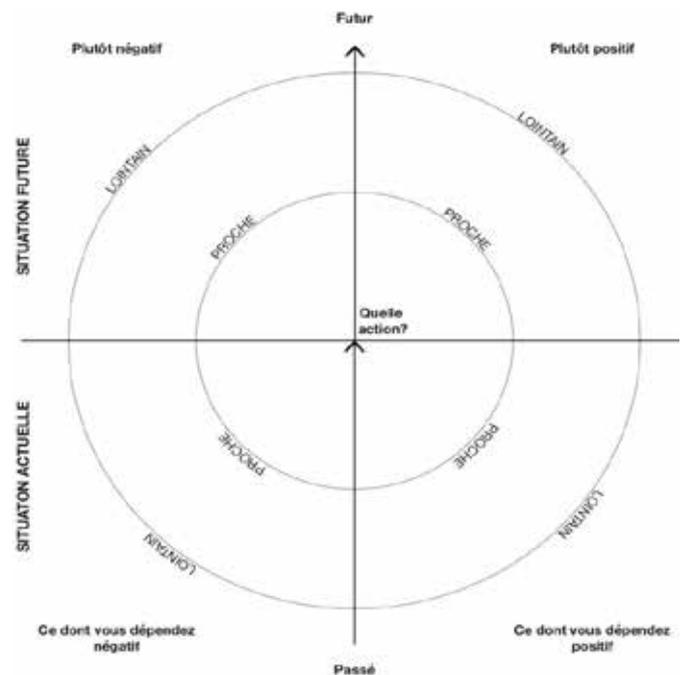
Conclusion

Le territoire où nous devons atterrir est réel et charnel. Il nous dit : "Plonge tes mains dans la terre et sois caressé par le vent. Écoute le bruit de la pluie, goûte les premiers fruits du printemps et ressens son arrivée. Redeviens cette nature..."

Peggy Lallemand et Laurent Quobion



© Equipes Populaires



1. Cet atelier qui s'est déroulé sur plusieurs mois, a été initié sous l'impulsion du CIEP (www.ciep.be), auquel se sont associées Les Equipes Populaires et la Spirale, Centre d'expression et de créativité et centre d'éducation permanente, centre des métiers d'art à Natoye (<https://laspirale.be>)
2. Bruno Latour, *Où suis-je ? Leçons du confinement à l'usage des terrestres*. Coll. Les Empêcheurs, Ed. La Découverte, 2021 <https://autrementautrement.com/2021/03/17/agir-avec-bruno-latour-deplier-nos-geographies-de-subsistance-pour-recommander-a-faire-territoire/>
3. Où atterrir ? Projet pilote entre Saint-Junien et La Chatre. Rapport d'activité final, Consortium Où atterrir, Déc. 2021, p. 249

TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR

UN EMPLOI POUR TOUS ET PAS JUSTE POUR LES BISOUNOURS

Rencontre avec Julien Charles

Dans un monde idéal ne travailleraient que celles et ceux qui le souhaitent et l'usage des machines pallierait à la main-d'œuvre. Nous n'en sommes pas là mais néanmoins, il existe aujourd'hui en France un dispositif qui remet les gens à l'emploi, sur base volontaire, avec un poste taillé sur mesure. Non, ce n'est pas un canular et ce système va être expérimenté chez nous, dès 2023. Julien Charles est coordinateur de recherche au CESEP (Centre Socialiste d'Education Permanente) et co-auteur de l'étude Territoires zéro chômeur de longue durée en Belgique. On fait le point avec lui.



©-Philippe Molitor

■ Contrastes : D'où vient ce concept ?

□ **Julien Charles** : Prenons un exemple proche de chez nous et qui a institutionnalisé le dispositif. En France, essentiellement encadré par ATD Quart Monde, ça fait 15 à 20 ans que des pratiques se développent autour de la mise à l'emploi de personnes qui en sont privées de longue date. L'idée, c'est de se dire que la première chose à résoudre pour leur permettre de reprendre pied, c'est de leur offrir un emploi et non pas d'attaquer d'autres problèmes, à savoir leur proposer une formation supplémentaire. Chez nous, on retrouve cette philosophie dans l'insertion socio-professionnelle qui adopte la même revendication historique, l'émancipation passe par le fait de retrouver du boulot. Quand on est privé d'emploi, on est privé d'argent mais aussi de toute

une série de droits sociaux. On pourrait tourner le dos à cette réalité et lui préférer une allocation universelle sur le principe mais dans les faits aujourd'hui, comme l'insertion sociale passe en grande partie par le travail et plus encore par le travail salarié, je trouve que c'est un dispositif qui a l'intérêt d'être très en prise avec des problèmes concrets actuels et qu'on peut déjà mettre en place dans le système actuel.

Et puis plus largement, il existe une discussion de philosophes, de juristes, d'économistes autour du fait que l'Etat pourrait être employeur en dernier ressort. Si on ne trouve pas de boulot, l'Etat devrait être obligé de nous en trouver parce que l'article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme dit que tout le monde a droit à un travail.

Ce qui est original dans ce concept, c'est qu'il y

Le territoire zéro chômeur en Belgique, pour bientôt ?

"En avril, le Gouvernement wallon a adopté une note à l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée. Un appel à projets a été lancé en mars 2022, dans le cadre du Fonds social européen, à destination des communes, des villes, des CPAS et des entreprises à finalité sociale. Pour être éligibles, leurs projets – une vingtaine sont attendus – devront être développés sur des micro-territoires de maximum 15.000 habitants au sein des arrondissements de Charleroi, La Louvière, Mons, Liège, Verviers, Namur et en province du Luxembourg. Quant aux personnes qui pourront en bénéficier, elles devront être sans emploi depuis plus de deux ans et domiciliées sur le territoire depuis au moins six mois. Le suivi et le pilotage de ce nouveau dispositif seront assurés par le Forem et l'administration. Une évaluation est prévue à mi-parcours."

a toute une série de propositions très concrètes pour parvenir à ce territoire zéro chômeur. Et ça c'est assez récent comme approche.

■ Que recouvre-t-il concrètement ?

□ Dans l'expression *Territoire Zéro Chômeur de longue durée*, beaucoup de mots sont problématiques. Parce que ça laisse sous-entendre qu'il faudra absolument qu'il n'y ait plus de chômeur-euse-s sur le territoire. Alors que le dispositif n'est aucunement contraignant pour les personnes, c'est-à-dire que ça se fait absolument sur base volontaire. Par exemple, les chômeur-euse-s ne risquent pas d'être radié-e-s pour avoir refusé un emploi proposé dans le cadre de ce dispositif. Il est essentiel de s'assurer de l'autonomie des personnes mais ce qui est aussi important, c'est d'aller chercher les personnes qui n'ont plus la volonté ou n'imaginent même pas qu'elles sont en droit d'avoir un boulot parce qu'elles ont connu beaucoup de déceptions et/ou qu'elles ont une image négative d'elles-mêmes. Ces personnes ne se sentent pas légitimes.

"L'horizon qui doit nous guider, c'est de garantir un emploi à toutes les personnes qui le souhaitent et qui en sont privées. Le Territoire zéro chômeur est un moyen, parmi d'autres, d'y parvenir."

■ Qui concerne-t-il ?

□ Pour la France, il faut être privé d'emploi depuis 12 mois et être résident sur le territoire concerné depuis au moins 6 mois. Dans la proposition française, il ne faut pas être nécessairement bénéficiaire des allocations de chômage pour pouvoir bénéficier du dispositif. On tourne complètement le dos aux politiques de remises à l'emploi contemporaines qui sont chacune fléchées pour l'une ou l'autre personne privée d'emploi. Au lieu de chômeurs, on parle de PPDE, personnes privées d'emploi. La définition de ce qu'est "être privé d'emploi" évolue dans le temps, dépend des territoires... Chacun va redéfinir ce qu'est une personne privée d'emploi. Par exemple, au début du dispositif, ça pouvait être une personne privée d'emploi depuis au moins 12 mois et puis, une fois ces personnes approchées, la définition a été élargie, incluant d'autres personnes.

■ **On comprend bien que l'intérêt d'un tel dispositif est de remettre les gens à l'emploi mais quelles sont les conditions d'engagement ? Quels types de métiers sont développés ?**

□ Un des points indiscutables de la proposition française, c'est qu'il s'agit de proposer des contrats à durée indéterminée. Ce qui permet d'avoir une certaine sécurité notamment pour avoir accès à un crédit hypothécaire. Le Comité local pour l'emploi a pour mission d'identifier les besoins du territoire auxquels des entreprises ou les services publics ne répondent pas. Le dispositif pose clairement la question "qu'est-ce qui est essentiel pour la collectivité d'un territoire donné ?" même si ni l'Etat ni le marché n'y répondent. Ce ne sont pas seulement ces derniers qui peuvent identifier nos besoins. L'Etat le fait à l'échelle du pays et le marché ne va développer que ce qui est rentable. Entre ces deux espaces-là, il y a un espace pour développer des activités économiques. Par exemple, les expériences françaises montrent clairement que les activités créées sont majoritairement liées aux services aux personnes et à la transition écologique, c'est-à-dire aux soins des personnes et du vivant, de la planète.

■ Quelles sont les démarches à faire si je veux bénéficier du dispositif ?

□ C'est le dispositif qui va vers les gens ; ce qui est une différence majeure avec le système habituel de remise à l'emploi. Vous ne devez pas aller revendiquer votre droit à l'emploi, il vous est proposé.

La liste des personnes privées d'emploi n'existe pas. Le premier boulot de celles et ceux qui souhaitent mettre en place le Territoire zéro chômeur est de constituer cette liste. On peut s'appuyer sur différentes listes existantes : celle des chômeur-euse-s, celle des personnes qui ont un revenu de remplacement à la mutuelle ou qui bénéficient du RIS... Et puis, il y a des gens qui ne sont sur aucune liste parce qu'ils ne savent pas qu'ils peuvent revendiquer certains droits. Il faut donc aller à la rencontre de ces personnes-là plutôt qu'attendre qu'elles viennent à la rencontre du dispositif.

Il est essentiel de délimiter un territoire à petite échelle parce que c'est à l'intérieur de celui-ci qu'on va pouvoir être efficace et atteindre l'objectif. Ce travail est faisable sur un territoire de 10.000 habitants, comme on peut le voir en France. Mais vous imaginez bien que si vous devez faire du porte-à-porte sur un territoire de 50.000 habitants, la tâche sera très compliquée.

On est à l'opposé du fonctionnement du système actuel où les personnes doivent absolu-

ment être employables ; ici, c'est l'entreprise qui doit être capable de proposer un emploi aux personnes qui en ont besoin. Elle a l'injonction de s'ajuster aux compétences et à la situation des personnes, comme par exemple le temps de travail que la personne souhaiterait investir.

■ Quel est le bilan de ce dispositif en France ?

□ Des études quantitatives ont été menées sous la direction du ministère du Travail en deux phases, en 2018 et 2020. Elles permettent de voir que l'emploi des jeunes est une des variables qui a le plus augmenté au fil du temps. Au début, on en était à 18% de personnes de moins de 33 ans dans les emplois créés. Contre 26% en 2020. Sur la même période, on a enregistré une augmentation de 10% pour les emplois créés pour les personnes ne possédant pas de diplôme et on a observé la même augmentation pour le nombre de femmes qui bénéficiaient du dispositif. Et donc, toutes les personnes habituellement exclues du marché de l'emploi ont pu bénéficier positivement de ce dispositif. Et cela est dû largement au travail réalisé lors de la phase de co-construction qui nécessite que le financement du dispositif soit pérenne. Les premières personnes recrutées sont celles qui sont les moins éloignées du marché de l'emploi. Plus le dispositif s'étale sur le long terme, plus il recrutera les personnes les plus éloignées du marché de l'emploi.

■ A quoi être attentif·ive·s si on veut transposer ce dispositif en Belgique ?

□ Une des choses importantes, c'est la phase de co-construction, le travail de mobilisation indispensable à la réussite du dispositif : aller rencontrer les personnes, les informer, sonner à leur porte, prendre le temps de construire avec elles. Il faut trouver le moyen de financer tout ça. Parce qu'en France, au départ, seule la création d'emplois était financée. Aujourd'hui, l'investissement des entreprises l'est aussi. Chez nous, en Wallonie, on doit tenir compte de ça ; on ne fait pas que créer des emplois, il faut aussi créer des postes de travail, de l'activité économique.

■ Où en est-on ?

□ En Wallonie, une mobilisation de longue date existe du côté de Charleroi. Mais sans que soient créées des entreprises à but d'emploi. La Région wallonne a lancé un appel à projets en mars 2022. Une vingtaine de territoires ont posé leur candidature. Ils devraient être financés à partir de l'année prochaine. Une mobili-



<https://www.centrosaparks.paris/>

L'association Rosa-Parks, née en 2014, réunit citoyens et associations mobilisés depuis 2011 sur un territoire allant de la porte de la Villette à la porte de la Chapelle. Elle gère depuis décembre 2016 le centre social et culturel Rosa-Parks, lieu d'accueil, de convivialité, de loisirs et de participation des habitants autour de leurs projets.

sation existe déjà sur certains territoires impliquant ou non les personnes privées d'emploi. Certains se disent qu'on ne peut pas donner de l'espoir aux gens sans certitude de pouvoir financer les projets. D'autres, en revanche, estiment que la philosophie du projet est de partir des compétences des personnes et de leurs envies et que même dans une phase d'incertitude, on doit partir de là.

Si en France le projet est porté par ATD Quart Monde, en Belgique, le point de départ est un appel à projets lancé par la Région wallonne et financé par le Fonds social européen. Une grosse expertise technique est nécessaire pour pouvoir y répondre dans un timing serré. Il n'y a pas d'injonction à créer de nouvelles entreprises, ce sont donc surtout des entreprises existantes qui ont posé leur candidature. Alors qu'en France, on part de nouveaux projets et que le pilotage de l'expérimentation est délégué au Fonds d'expérimentation gouverné de façon

Données chiffrées

Une enveloppe de 103 millions d'euros a été dégagée par la Région wallonne, avec le soutien de l'Europe, jusqu'en 2026. Mais le dispositif prend du temps. Il est donc nécessaire de pérenniser le financement. Sinon, on n'atteindra pas l'objectif premier qui est de toucher les personnes les plus éloignées du marché de l'emploi.

paritaire par des représentants des travailleurs, des associations, des employeurs, de l'Etat et des territoires déjà élus. Dans le système français, l'Etat donne l'argent qui va servir au projet à ce fonds d'expérimentation qui le répartit vers chacun des projets. En Wallonie, il n'y pas de dispositif d'intelligence collective comme en France. Mais rien ne nous empêche de le créer même s'il n'y a pas d'obligation à le faire. Mais la question du financement se pose alors.

■ **Chez nous, il est prévu que le Forem assure le pilotage, qu'en pensez-vous ?**

□ La présence du Forem pose question mais on ne peut pas présager de l'effet direct que ça pourra avoir sur chacun des territoires parce que le pilotage va être local. La question du recrutement se joue à l'échelon de chacun des territoires et pas à l'échelle de la région. Il faudra être attentifs à la composition de chacun des Comités locaux pour l'emploi et aux contacts qui seront établis avec les personnes du Forem en charge du suivi des chômeurs de longue durée sur le territoire concerné. Ce qui est sûr, c'est qu'il faudra faire en sorte que les personnes souhaitant entrer dans le dispositif soient exonérées du contrôle de disponibilité pendant tout le travail préparatoire à leur entrée.

Propos recueillis par Claudia Benedetto

Un exemple : la Fabrique de l'Emploi de Lille¹

La Fabrique de l'Emploi qui regroupe deux sites a mis en place plusieurs activités permettant de créer des emplois dans des secteurs d'économie interstitielle, mais aussi d'apporter des services auprès des habitants des quartiers de Loos et de Tourcoing. L'objectif premier est de créer une dynamique entre les habitants et les salariés de la Fabrique de l'Emploi. L'entreprise a développé des activités telles qu'une ressourcerie, une donnerie, un atelier de retouches textiles, un service traiteur éco-responsable, de la vente directe de légumes de saison, une épicerie solidaire ainsi que divers services aux habitants : entretien de jardin, travaux, transport de personnes, déménagement...

La Fabrique de l'Emploi propose également aux salarié(e)s des formations qui leur permettront d'acquérir les compétences nécessaires et les techniques adéquates pour celles et ceux qui contribuent aux développements économiques de l'entreprise. Un accompagnement personnalisé est également mis en place. Régulièrement, l'entreprise organise ou participe à des actions événementielles afin de faire connaître ses activités et partager la réalisation de ses travaux.

1. <https://fabrique-emploi.fr/>

Un dispositif novateur L'exemple français

Le **Comité local pour l'emploi** composé d'associations, de l'équivalent du CPAS, des autres pouvoirs publics locaux, d'une partie des entreprises locales, des entreprises d'ISP identifie les personnes privées d'emploi. On part de leurs compétences et de leurs envies, on crée un poste sur mesure. Il identifie également les besoins du territoire et assure un travail de veille. Ce n'est pas chose aisée de faire se rencontrer besoins des territoires et compétences des personnes ; des arbitrages sont nécessaires au sein du Comité. Mais l'idée est de pouvoir reconnaître que les besoins des deux parties sont importants. On n'est pas dans une logique où on reçoit des offres d'emploi ! La logique du dispositif est de créer de l'emploi pour les personnes qui le veulent. On est dans une logique inversée : l'entreprise a l'obligation de recruter toutes les personnes qui le souhaitent.

Ce Comité crée une **entreprise à but d'emploi** et lui donne l'injonction de recruter toutes les personnes du territoire. Dans le modèle français, cette entreprise doit être une entreprise d'économie sociale et solidaire. Deux statuts juridiques sont favorisés : celui d'ASBL ou de SCIC (Société de coopérative d'intérêt collectif), l'équivalent de Smart, Médor¹... pour la Belgique. C'est une coopérative qui rassemble obligatoirement un collège des travailleurs qui vont, bien sûr, exécuter des tâches mais qui pèseront aussi sur les décisions de l'entreprise.

A ce jour, 42 territoires sont habilités, ce qui veut dire qu'au moins 42 entreprises ont été créées et ont engagé 1385 personnes en CDI. Sans ces entreprises à but d'emploi, 70% de ces personnes n'auraient pas eu accès à un CDI ; seules 3 personnes sur 10 en auraient obtenu un.

1. *Smart* est une entreprise partagée qui permet aux artistes, créateurs et techniciens de développer leurs activités et de travailler de manière autonome dans le cadre sécurisé du statut de salarié. <https://smartbe.be/> *Médor* est un magazine belge fondé en 2015. Il pratique un journalisme d'investigation. Indépendant, inclusif, participatif. <https://medor.coop/medor-cest-quoi-cest-qui/medor-en-resume>

LES GAL... AU SERVICE DE LA TRANSITION ?

Si une série d'initiatives présentées dans ce Contrastes relèvent d'acteurs privés citoyens, il existe des dynamiques publiques, soutenues par l'Union européenne, qui s'appuient aussi sur une analyse des besoins des territoires. C'est le cas des Groupes d'action locale (GAL) financés à travers le programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) de l'Union européenne.



Les GAL s'adressent à tous les acteurs du monde rural souhaitant développer des initiatives de développement rural : citoyens, associations, entreprises, communes... Ils regroupent des partenaires publics et privés et visent à faciliter les liens entre les communes rurales. L'objectif est de mener à bien des projets sur des thèmes tels que l'économie rurale, l'agriculture, la mobilité, l'énergie, le tourisme...

Le programme LEADER a pour priorité de **promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales**. Les GAL ne visent donc pas directement la transition écologique puisqu'ils se situent dans une vision de développement économique des régions rurales. Néanmoins, cela ne signifie pas que la préoccupation de la transition écologique en est absente. En témoigne, le thème fédérateur de ces différents GAL :

- *Répondre ensemble aux besoins d'un territoire rural en transition* (GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse)
- *La Botte du Hainaut, territoire rural tourné vers un avenir durable* (GAL de la Botte du Hainaut)

- *Le Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier, un territoire en transition !* (GAL Haute-Sûre Forêt d'Anlier)
- *L'homme et la nature au centre de toute action* (GAL Burdinale-Mehaigne).

Par ailleurs, les projets dédiés au développement économique sont souvent liés à la notion d'économie circulaire. C'est le cas du GAL Nov'Ardenne "*Intégrer l'économie circulaire au sein du territoire*".

La notion de durabilité va se décliner de différentes manières pour accompagner la plupart des objectifs poursuivis ; il s'agit de "*valoriser durablement les ressources locales, valoriser durablement les patrimoines, favoriser une mobilité durable pour tous les usagers...*". La préoccupation de l'avenir énergétique est également présente dans la plupart des GAL. Des projets viseront à "*améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, étudier les ressources naturelles locales disponibles et déterminer les conditions de leur exploitation dans des projets d'énergie renouvelable, envisager la création d'une coopérative visant la réalisation de projets d'économie d'énergie...*". Ou encore : "*développer une*

Un exemple de projet développé par le GAL Jesuishesbignon.be : le GAL'ADA ou GAL ami des aînés

L'objectif est de remettre les aînés au cœur de la société via un processus participatif "par et pour les aînés".

La première étape du projet a été d'identifier les besoins des aînés, d'entendre et prendre note de leurs suggestions, idées et propositions. Ce diagnostic s'est fait à travers des matinées de réflexion et l'organisation de plusieurs marches exploratoires en "tandem" (un aîné et un agent communal ou du CPAS) sur plusieurs communes membres du GAL.

Un plan d'action propre à chaque commune a ensuite été rédigé, ainsi qu'un plan d'action supracommunal. Le plan supracommunal comprend notamment l'achat groupé de boîtes jaunes à placer dans le frigo et reprenant toutes les infos santé nécessaires à une prise en charge rapide de la personne en cas d'intervention des services de secours. La phase suivante de ce projet est de développer une sensibilisation et une communication autour de ces boîtes jaunes.

Le plan a permis aussi la rédaction d'un "guide des aînés" sous forme d'une farde (qui peut être facilement actualisée) reprenant une série d'infos utiles. Le guide s'articule en 2 parties : un volet commun et un volet communal spécifique à chacune des 10 communes engagées dans le projet. Il existe en version papier et en version numérique. (voir page 15)

ou plusieurs filières de conversion locale des gisements de biomasse ligneuse non valorisés actuellement (tailles de haies par exemple) en combustible pour alimenter des besoins en chauffages publics et privés locaux : réseaux de chaleur, chaudières collectives...".

Les conditions nécessaires à la constitution d'un GAL sont principalement de couvrir un territoire d'au moins 3 communes contiguës, de compter entre 20.000 et 80.000 habitants et d'élaborer une stratégie de développement local associant l'ensemble des acteurs publics et privés.

Aujourd'hui en Wallonie, on compte 20 GAL essentiellement dans les provinces du Luxembourg, de Liège et de Namur. Un nouvel appel à projets vient d'être lancé pour la période 2023-2027. 5,2% du budget du Plan Stratégique wallon pour la PAC (Politique Agricole Commune) 2023-2027 est dédié au soutien des GAL. Les projets sont financés à hauteur de 90% soit par la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles ou la Communauté germanophone et la Commission européenne. 10% des fonds doivent être apportés par les partenaires du GAL.

Les Equipes Populaires participent à certaines de ces dynamiques. Entre autres, le GAL jesuishesbignon.be ou celui des Tiges et Chavées de la région namuroise. Récemment, ce dernier a été associé à une journée de réflexion "**Habiter autrement**".

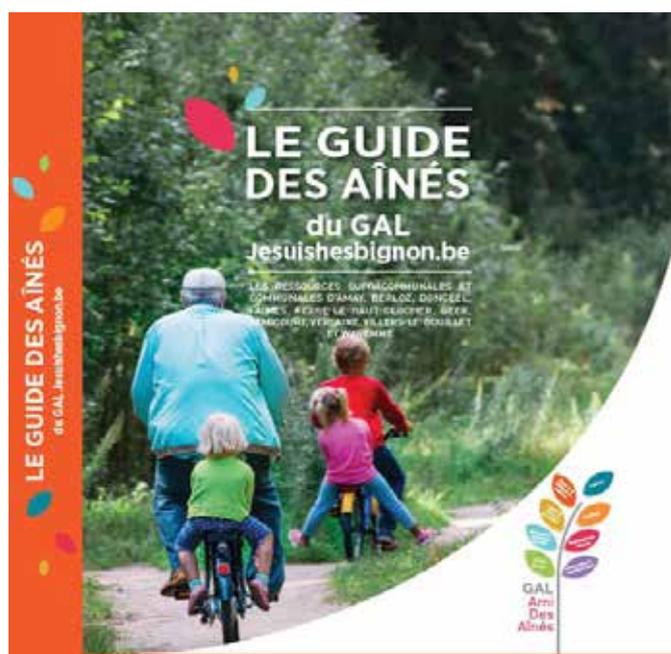
Atouts et faiblesses

L'intérêt des GAL est sans aucun doute de prendre en compte la réalité du monde rural et de faire en sorte qu'il ne soit pas oublié dans la construction d'un avenir soutenable. Monde urbain et monde rural recouvrent en effet des réalités fort différentes en matière d'accès aux transports en commun, de présence de commerces et services, de développement d'infrastructures collectives, d'offres d'activités socio-culturelles...

Les GAL offrent aussi l'occasion de mieux se connaître, de se parler, de réfléchir ensemble, entre monde associatif et élus communaux, entre entreprises locales et citoyens. Vont s'y côtoyer des acteurs tels que centres culturels, Action en milieu ouvert (AMO), asbl d'éducation permanente, maisons du tourisme, asbl de défense de l'environnement... Un GAL par son dispositif participatif permet la construction de projets et la définition de la stratégie d'actions. Il fonctionne selon un processus ascendant où les idées émergent de consultations larges auxquelles sont invités ces différents acteurs du territoire qui peuvent donner leur avis, susciter des projets. La réussite de cette démarche sera conditionnée par le dynamisme dont fera preuve l'équipe des travailleurs et par l'efficacité de la communication. Si cette dynamique ascendante est assurée lors de l'élaboration du diagnostic et de la définition de la stratégie, elle sera sans doute plus difficile à



Depuis 2018, des rendez-vous sur le champ sont organisés grâce aux projets Up'Citoyen et Agriculture et biodiversité – GAL Burdinale-Mehaigne <http://www.pays-burdinale-mehaigne.be/>



maintenir tout au long du processus de développement des projets, sachant que ceux-ci se poursuivent sur plusieurs années. L'intégration de la population au dispositif des GAL est un enjeu essentiel !

Le territoire couvert par le GAL (minimum 3 communes) va permettre le développement de projets de plus grande ampleur dépassant une dimension trop "localiste". Parmi les critères nécessaires à la réalisation des projets :

territoire. Seule une analyse des différents projets menés, en relevant leur caractère innovant en fonction du territoire concerné permettrait de vérifier que ce n'est pas le cas.

Même s'ils ne sont pas la panacée, les GAL sont néanmoins des outils intéressants contribuant à favoriser le développement et la préservation de l'environnement rural.

Françoise Caudron

l'impact sur l'ensemble du territoire couvert, le fait qu'ils soient transposables sur un autre territoire et qu'ils doivent démontrer leur potentielle pérennité (au-delà du travail de mise en œuvre par le GAL). Ce fut le cas du projet *Je pédale pour ma forme*, développé par le GAL Jesuishesbignon.be en 2018 et qui a depuis lors inspiré quatre autres GAL.

On pourrait craindre que ces critères de "transposabilité" ou de transférabilité ne mènent à une standardisation des projets. Toutefois, les objectifs qu'ils visent sont censés répondre aux besoins et ressources spécifiques de chaque

Je pédale pour ma forme

Je pédale pour ma forme est un programme de remise en selle en 8 séances. Son objectif est la sensibilisation à la pratique du vélo au quotidien. Le programme est encadré par des coaches citoyens qui ont suivi 30 heures de formation. Tout le projet est donc porté par des citoyens et, de ce fait, participe aussi à un renforcement de la cohésion sociale au sein des villages.

Les objectifs et projets des GAL...

Il est très difficile de résumer ou tenter de synthétiser les multiples projets développés au sein des GAL. Leurs objectifs visent principalement :

- Le développement économique (à partir des ressources locales)
- La valorisation des productions agricoles locales et le développement des circuits courts
- Le développement de ressources énergétiques locales
- La préservation de l'environnement (amélioration de la biodiversité...)
- Le développement d'une mobilité douce
- La gestion des eaux
- La valorisation du patrimoine local
- Le développement de projets touristiques
- La cohésion sociale et la dynamisation de la vie des villages

Mais on trouvera aussi au sein des GAL

- Des projets culturels (cinémas en plein air, création des sentiers d'art...)
- La prise en compte des besoins spécifiques liés au vieillissement de la population
- Une attention portée à l'inclusion des plus jeunes par un accompagnement à l'entrepreneuriat, par une offre de logements accessible...
- Une attention aux besoins des familles par la création par exemple de haltes-garderies...
- Une attention à l'accès au logement avec la volonté de réduire et de canaliser la pression immobilière
- La préoccupation de prévenir les risques d'exclusion sociale...

On le voit, les objectifs sont nombreux et peuvent se décliner sous des formes variées en ciblant différents types de publics.

Infos : <https://www.reseau-pwdr.be/sections/gal>

LES ZAD, FOYERS DE RÉSISTANCE EXEMPLAIRES

De plus en plus, le concept de désobéissance civile s'invite à la table des discussions lorsqu'il est question de dénoncer des injustices sociales. Un peu partout, depuis quelques années, des mouvements citoyens se dressent contre des décisions politiques qu'ils jugent inacceptables. Nuit debout¹, les Gilets jaunes, Extinction Rebellion²... tous redoublent de créativité et d'énergie pour dire leur colère mais sans toujours engranger d'avancées significatives et au péril même parfois, de leur intégrité physique. Ces résistances, lorsqu'elles touchent à leur aménagement, prennent la forme d'une occupation "physique" des zones dont l'attribution semble souvent aller à l'encontre de la préservation de l'environnement et d'un cadre de vie pour privilégier des intérêts privés.



© Distillierge

A côté du phénomène NIMBY³ qui mettait en avant des revendications individuelles et allait parfois à l'encontre du bien commun, les ZAD (Zones à défendre) portent en elles un terrain plus vaste, plus global, soucieux de la planète et de la qualité de vie mais aussi l'expérience d'une gestion collective d'un terrain à protéger. Comme l'exprimait un "zadiste" défendant le site Notre-Dame-des-Landes contre la construction d'un aéroport : "Habiter n'est pas loger... C'est un entrelacement de liens. C'est appartenir aux lieux autant qu'ils nous appartiennent. C'est ne pas être indifférent aux choses qui nous entourent, c'est être attaché-e-s aux gens, aux ambiances, aux champs, aux haies, aux bois, aux maisons... C'est être en prise, en puissance sur nos espaces."⁴ Le contraire de ce que Bruno Latour nomme le hors-sol (voir l'article en pages 6 à 8).

Occuper le terrain

Emblématiques de ces luttes pour le territoire, le mouvement des paysans sans terre (Movimento dos Sem Terra) au Brésil. Pour eux, ces luttes sont vitales. Elles touchent à l'accès à la terre accaparée par les riches propriétaires terriens et l'agrobusiness. À l'issue d'une longue trajectoire de lutte sociale clandestine sous la dictature militaire (1964-1985), le Mouvement a été créé officiellement en janvier 1984. Le président Lula avait entamé une réforme agraire pour lutter contre ces injustices. Avec l'arrivée au pouvoir de Jair Bolsonaro en 2019, le mouvement a fait, comme on peut s'en douter, l'objet d'attaques répétées, étant considéré par le gouvernement comme terroriste.

Plus près de chez nous, dans les années septante, la région de Couvin avait vu naître un mouvement citoyen d'opposition à la construction d'un barrage qui allait inonder un vaste territoire et transformer irrémédiablement le paysage rural en gommant l'attrait touristique de la région. Le documentaire *La bataille de l'Eau Noire* sorti en 2015 relate cet épisode. Une véritable bataille s'était engagée entre citoyens de tous bords, de tous âges, de toutes catégories sociales et le ministère en charge de ces décisions. La créativité, l'énergie, la ténacité des citoyens, leurs prises de décisions collectives après débats ont de quoi inspirer...

A qui profite le site ?

La question du territoire et son accaparement par ceux qui détiennent le pouvoir de l'argent est une question centrale qui aujourd'hui s'inscrit dans une vision accrue, vu l'urgence, de la sauvegarde de la planète. Chaque parcelle concédée à des intérêts privés sans que la population puisse manifester son approbation suscite de plus en plus de réactions. Les zones à défendre (ZAD) se multiplient, à mesure que promoteurs et politiques pactisent pour phagocytter des terrains voués jusque-là à ce qu'il reste de vert. On cite souvent l'exemple de l'occupation des terrains de Notre-Dame-des-Landes en France où, depuis la fin des années septante, un projet d'aéroport sur des terres agricoles, des bocages et des hameaux refaisait régulièrement surface. Un foyer de résistance s'est construit au fil du temps pour s'opposer à cette décision politique. Fin des années 2000, des personnes se sont installées sur le site à l'appel d'habitants et de paysans ; une occupation "sauvage", hors cadre légal ; une affirmation du droit citoyen à protéger son cadre de vie, son espace contre le diktat du progrès qui ne profite qu'à quelques-uns et coûte à tous.

Chez nous

Plus proche de nous, les raisons qui poussent des citoyens à s'installer sur des zones à défendre sont aussi le plus souvent la préservation de l'environnement. Ces militants s'opposent à des promoteurs immobiliers soutenus par des élus locaux. Avec des fortunes diverses.

Entre 2019 et 2021, la ZAD d'Arlon a été au cœur des débats. L'ancien site d'une sablière, sur 30 hectares de terrain, était au fil du temps devenu une zone de haute biodiversité, protégée par la Région wallonne. Or, en 2017, la ville d'Arlon céda celle-ci à l'intercommunale mixte (public-privé) Idélux en vue d'y instal-

ler un zoning "artisanal" comprenant une briqueterie, deux concessionnaires de voitures, un laboratoire d'expérimentation pharmaceutique... Très vite, une pétition avait récolté 12.000 signatures, des interpellations étaient adressées aux pouvoirs publics, des marches et des manifestations étaient organisées pour s'opposer au projet ; la bétonisation à outrance soulevant de plus en plus de contestations. Tout cela sans résultat...

En octobre 2019, une cinquantaine d'activistes s'installaient sur le site, rebaptisé "Zablière" ; parmi ceux-ci beaucoup de jeunes expérimentant un mode de vie différent, mettant en avant des valeurs de partage, de prises de décisions collectives, prônant autonomie et autogestion en veillant à préserver le site, sans le marquer d'une empreinte humaine durable. Mais cette occupation précaire a très vite fait l'objet de menaces d'expulsion et de surveillance par des drones, voire même un hélicoptère. Dans le même temps, l'occupation était soutenue concrètement par des habitants proches du terrain qui déploraient eux aussi l'extension excessive du bâti autour d'Arlon. Finalement, en mars 2021, après des mois d'occupation, les résistants de la ZAD d'Arlon ont été expulsés. Depuis, l'abattage de la majorité des arbres et arbustes du site a été effectué par l'intercommunale Idélux. Une prairie sauvage de sable, de mares, de fleurs et de bosquets devrait être sauvegardée... Un moindre mal.

A Liège, le site menacé de La Chartreuse a eu plus de chance. Ce vaste parc abritant une ancienne caserne est un espace vert au cœur de la ville. Le bourgmestre Willy Demeyer a initié une réunion de négociations entre les représentant-e-s de l'occupation, "Un Air de Chartreuse" et "Occupons le Terrain" et les représentants de la société Matexi, promoteur immobilier. A l'issue de la rencontre, le projet immobilier a été abandonné sur l'ensemble du site lui appartenant. La société s'est engagée aussi à ne pas mettre à exécution la décision de justice l'autorisant à expulser l'occupation. Cette nouvelle forme de mobilisation citoyenne se situe au cœur de différents enjeux : d'une part, pour les élus locaux et les promoteurs immobiliers, l'extension du bâti et le développement socio-économique d'un territoire et d'autre part, pour les riverains, la préservation de la biodiversité, de la cohésion sociale, de la mobilité menacée par ces projets. Il est question de choix de société et les ZAD sont une manière de faire entendre la voix des citoyens et de dire stop à un modèle qui a montré ses limites.

ALORS ON BOUGE

A Arlon et à Liège, les régionales des Equipes Populaires ont participé aux dynamiques "zadistes".

A Liège, le CRIE et les Equipes Populaires ont lancé en septembre 2021, **Alors on bouge**. Une dizaine de personnes, après avoir participé à une balade sur le site de La Chartrreuse, ont décidé de mener une réflexion à la fois autour du sens du vivant et autour des luttes de territoires.

Le réseau **Occupons le Terrain** qui réunit une cinquantaine de collectifs en lutte rassemble celles et ceux qui se battent au quotidien pour la protection de nos territoires. Occupons le terrain permet d'avoir accès à des conseils juridiques et offre un moyen de se faire entendre. Si la construction de logements peut s'avérer nécessaire, cela ne peut se faire au détriment de l'environnement et en oubliant les manques criants en logements pour des personnes ne jouissant que de petits revenus. En mars 2022, une nouvelle coalition composée de plusieurs associations attentives au droit au logement, dont les Equipes Populaires, s'est créée. Droit au logement et défense de l'environnement ne sont pas incompatibles. Si l'offre de logements est supérieure à la demande, leur prix est souvent dissuasif pour beaucoup.

Dans les années 70, 80... on assistait à des occupations d'usines, d'universités. Plus tard, les Gilets jaunes ont occupé les ronds-points... Les ZAD occupent les terrains à sauvegarder, les aménageant au gré des besoins de la vie quotidienne. Ici une bibliothèque, là un potager, ailleurs un lieu de discussions.

Le tout avec de petits moyens, en privilégiant la "récup" et l'intégration visuelle à l'environnement naturel.

D'autres façons d'habiter les lieux s'inventent autour de la question centrale : "*De quoi avons-nous besoin ?*" réinterrogeant la marchandisation du vivant, du bien commun... A force de ne pas être entendus par les gouvernants, de petits îlots de résistance se créent et montrent la voie à suivre pour peu à peu réenchanter le monde, reconnecter les vivants, humains, arbres, animaux...

Laurence Delperdange



Dans le Nordeste du Brésil une occupation des terres par le Mouvement des Paysans sans terre

Pour aller plus loin

- *La nature n'existe pas*, Diamant Palace, une vidéo le Biais Vert.
Conversation entre Philippe Descola et Rachel Devresse à propos des ZAD (min. 14)
<https://youtu.be/j9KEFL6ygiI>
- Alessandro Pignocchi, *La recomposition des mondes*, une BD parue au Seuil, avril 2019
- Adrien Adam, *La ZAD d'Arlon comme espace d'expériences critiques, au croisement du subjectif et du social, entre adaptabilité et créativité*, Faculté de droit et de criminologie, Université catholique de Louvain, 2021
<http://hdl.handle.net/2078.1/thesis:32477>
- *La bataille de l'Eau Noire*, documentaire de Benjamin Hennot, 2015

1. Nuit debout est un ensemble de manifestations sur des places publiques, principalement en France, ayant commencé le 31 mars 2016 à la suite d'une manifestation contre la loi Travail. Ce mouvement social est pluriel et cherche à construire une "convergence des luttes". Sa revendication initiale, le refus de la loi Travail, s'élargit à une contestation plus globale des institutions politiques et du système économique.
2. Extinction Rebellion (XR) est un mouvement international utilisant l'action directe non violente pour contraindre les gouvernements à agir face à l'urgence climatique et écologique.
3. NIMBY (Not In My Back Yard - pas près de chez moi) est un acronyme tiré de l'anglais traduit par "pas dans mon arrière-cour". Le syndrome NIMBY désigne l'attitude fréquente qui consiste à approuver un projet pourvu qu'il se fasse ailleurs, ou à refuser tout projet à proximité de son lieu de résidence.
4. *Génération rebelles*, Hors-série, Le Monde, Juillet-octobre 2014.

DES CITÉS INTERCULTURELLES

Parler de territoire sous-entend ancrage dans un lieu déterminé, plus ou moins étendu. Beaucoup quittent leur ancrage pour différentes raisons. Ils partent avec un bagage léger, laissent derrière eux ce qui accompagnait leur vie jusque-là. Certains traversent les océans au péril de leur vie pour gagner notre territoire. Celui qu'ils ont paré de tous leurs rêves d'une vie meilleure. Ceux qui arrivent sur le sol européen, arrivent sans papiers. Sans identité, sans maison, sans racines, sans être connu, reconnu. Et il arrive au milieu du pire que de belles initiatives naissent là où on ne les attend pas. Un exemple : les politiques de citoyenneté urbaine pour les résidents sans papiers.

Les entités locales sont les lieux de proximité par excellence. Conscient de l'importance du rôle que celles-ci ont à jouer en matière d'accueil des nouveaux arrivants dans la communauté locale, le Conseil de l'Europe a imaginé la création d'espaces favorisant les interactions et la création commune entre des personnes d'origines et de contextes culturels différents¹. Pour cela, encore faut-il que chaque personne soit reconnue en tant que citoyenne à part entière. C'est là que la problématique des personnes sans documents, sans permis de séjour officiels est en contradiction avec cette volonté affichée d'inclure chacun dans la dynamique locale. Comment en effet garantir à tous l'accès aux droits humains ?

Une vie digne pour tous

C'est l'un des objectifs poursuivis par ces projets de villes interculturelles. En Belgique, la dynamique "Commune hospitalière"² lancée par le CNCND en 2017 allait dans ce sens. De nombreuses communes se sont déclarées "hospitalières", en votant une motion qui les engage à améliorer l'information et l'accueil des personnes migrantes, quel que soit leur statut. Cette campagne continue à vivre au niveau local. Représentants communaux, monde associatif, citoyens se sont associés pour mener des initiatives concrètes.

Si les objectifs qui sous-tendent l'initiative portée par le Conseil de l'Europe s'expriment de manière très différente de ceux décrits dans la dynamique "Commune hospitalière" portée par la plateforme Justice Migratoire – le Conseil de l'Europe parle de "vie utile et productive" – ils mettent en avant la nécessité de mener une vie digne, mais aussi de "contribuer" aux communautés locales ; un tremplin vers l'accès universel aux droits et services de base, "une obligation légale et éthique pour que santé et sécurité de ces personnes ne soient pas menacées". L'idée est que chacun puisse donner le meilleur de soi.

Le Conseil de l'Europe précise : "Ils ne représenteront donc pas une menace pour l'ordre public. Les municipalités choisissent de fournir un filet de sécurité constitué de services de base afin de s'acquiescer de leurs obligations en matière de droits

humains et d'humanisme". Dit comme cela, il y a de quoi surprendre... Et, un peu plus loin, à propos de l'importance des soins de santé pour tous, on lit : "... dans les communes personne n'a intérêt à voir se développer des foyers de maladies graves parce que des résidents n'auraient pas eu accès à des services de soins d'hygiène de base". Une vision très pragmatique...

Sur le terrain, la réalité rassure. ONG et organismes de santé publique collaborent avec les villes et bienveillance et écoute sont présentes dans ces approches portées par des organismes officiels parfois loin des réalités de terrain³.

Politiques inclusives

Ainsi, à **Varsovie**, des subventions financent 40% des activités de l'ONG *Doctors of Hope*, qui gère une clinique de santé avec des médecins bénévoles. En 2015, ces médecins ont soigné environ 8 000 résidents qui ne disposaient pas d'assurance maladie. Ce que réalise chez nous *Médecins du Monde* ou certaines Maisons médicales.

Par ailleurs, les villes sont encouragées à fournir un "jeton de résidence" officielle, tel qu'une carte d'identité municipale qui peut débloquent l'accès aux services municipaux. Soins de santé et de maternité (réguliers ou d'urgence), logement et éducation (jusqu'à l'âge de la scolarité obligatoire). A **Utrecht**, les personnes sans papiers ont accès à des prestations telles que des cours de langue, des cours d'entrepreneuriat et un enseignement général qui ailleurs sont réservés aux citoyens possédant des documents officiels. D'autres villes proposent le libre accès aux transports locaux ou le droit de participer à des consultations et à des activités culturelles dans le cadre du programme. Au Pays-Basque espagnol, **Getxo** donne un revenu minimum à tous les résidents avec ou sans papiers.

Le programme préconise de "délivrer (sur base volontaire ou automatique) une carte de résidence urbaine à tous les résidents, pas uniquement aux sans-papiers, afin d'éviter une éventuelle stigmatisation et de veiller à ce que les prestataires de services traitent tous les résidents de la même manière"

La ville de **Barcelone** inscrit tous les résidents locaux au registre national de l'état civil, ce qui garantit l'accès aux services publics municipaux et promet l'accès à d'autres services. La ville encourage la régularisation des personnes en situation irrégulière vivant dans la ville, dans les meilleurs délais.

Après les attentats de 2015, la ville de **Paris**, sous l'impulsion de sa maire Anne Hidalgo a instauré la carte de citoyenneté ; une manière d'encourager la participation citoyenne et de miser sur la solidarité plutôt que de laisser grandir un sentiment de colère et de vengeance. Cette carte citoyenne se veut le symbole d'une ville ouverte au monde. Quelques années plus tard ils sont 200 000 à la posséder ; parmi eux des personnes sans papiers.

Hors de l'Europe

Aux USA, la ville de **New York**, octroie, depuis 2014, la carte IDNYC qui permet à tous les résidents d'accéder aux services offerts par la ville. La carte fait office de pièce d'identité à part entière. Son titulaire peut ouvrir un compte bancaire dans certains établissements financiers. Elle donne accès aux bibliothèques publiques, aux musées, aux lieux culturels et donne droit à des réductions dans les cinémas, sur les médicaments sur ordonnance, les centres de remise en forme et de soins de santé, les supermarchés, les attractions... 1,3 million de personnes, soit un habitant sur 8, la possèdent dont 500 000 migrants sans papiers. N'importe qui peut obtenir cette carte, marquant ainsi sa solidarité avec les migrants. Des travailleurs sociaux visitent les quartiers et encouragent l'adoption de cette carte. Le travail se fait dans 25 langues de référence et il existe 15 bureaux locaux où s'inscrire. La ville de **Montréal** s'est déclarée "Ville engagée et responsable", exprimant sa volonté d'être ville accueillante et inclusive et d'offrir une protection et un accès à des services adaptés aux populations les plus vulnérables qui ont divers statuts de migration précaires.

"Villes sanctuaires"

Pour éviter que la possession de cette carte ne soit une porte ouverte au fichage des personnes sans permis de séjour, lorsqu'elles entrent en relation avec les institutions telles que cliniques, hôpitaux, écoles, refuges... le concept de "ville sanctuaire" a été créé. En font

partie, des juridictions qui ont adopté des politiques qui limitent la coopération des institutions locales avec les mesures d'application de la loi sur l'immigration ou leur participation à ces mesures. Aux USA, 300 juridictions fédérales et locales ne répondent donc pas aux demandes des services de l'immigration et des douanes en matière de détention de personnes. Par cette pratique, il s'agit de protéger les immigrants sans papiers (qui ne sont pas impliqués dans des activités criminelles) contre toute mesure de détention ou d'expulsion.

Au Royaume-Uni, la ville de **Sheffield** est ville sanctuaire depuis 2007. Elle a le soutien du conseil municipal et de plus de 70 organisations communautaires locales. Le Mouvement *City of Sanctuary UK* a soutenu le développement d'un réseau de plus de 100 groupes parmi lesquels des villages, des villes, des agglomérations et des régions. Sa mission est de "bâtir une culture de l'accueil, de l'hospitalité, de l'inclusivité qui permet aux personnes en quête d'un refuge de se sentir en sécurité partout où elles vont, de trouver des personnes qui les accueillent et comprennent pourquoi elles sont ici et d'avoir la possibilité d'être incluses dans toutes activités. Arts, santé, jardins, maternité, écoles et universités."³

Un peu partout, la notion d'appartenance à un territoire et la nécessité de créer les dynamiques favorisant ce sentiment d'appartenance gagnent du terrain en Europe et sur le continent américain. Alors que la montée de l'extrême droite fait craindre le pire, à une époque où les migrations vont s'intensifier au vu des catastrophes climatiques, des conflits, des conditions de vie de plus en plus difficiles dans bon nombre de régions du monde, toutes ces initiatives sont à encourager. On peut espérer que plus les villes s'inscriront dans ces projets, plus les législations aussi bien au niveau des Etats que de l'Union européenne adopteront des politiques inclusives pour les personnes en situation irrégulière.

Laurence Delperdange

1. www.coe.int/in/web/interculturalcities/about
 2. www.communehospitaliere.be
 3. Urban Citizenship, Botkyrka, Sweden, 28-29/11/18
 Citoyenneté urbaine et migration sans papiers, note d'orientation, Fév. 2019



© V. Linder pour www.histoires-digitales.be



ISI informatique



Wallonie



FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

